

VILLE DE COURSEULLES SUR MER

LISTE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 3 MARS 2023

La séance est ouverte à 18 H 00

<u>ETAIENT PRESENTS :</u>	<u>ETAIENT ABSENTS EXCUSES :</u>
Mme PHILIPPEAUX Anne-Marie	
M. GEFFROY Sébastien	
Mme TANNE Michèle	
M. DUBOIS Bruno	
Mme GILBERT Marguerite	
M. NICAISE Francis	
Mme VAN VEEN Anne-Marie	
M. GUILBERT Jean-François	
Mme DOUIS Christelle	
M. LENEZ Alain	
Mme MANGENOT Isabelle	
M. SAGET Thierry	
Mme ROOS Isabelle	
M. LEMOINE Marc	
Mme OUINE Carole	
Mme PITEL Emmanuelle	
Mme LEBECQ-SALLARD Nathalie	
Mme DAGORN Rozenn	
M. DOUIS François	
M. GERNIER François	
M. BENOIST Corentin	M. BENOIST Corentin a donné pouvoir à M. GUILBERT Jean-François
	Mme PIERRE-CHAUCHAT Alexandra a donné pouvoir à Mme BEAUDOUX Sarah
M. IGUAL Jérôme	
Mme BEAUDOUX Sarah	
Mme CHENEGRIN Christelle	
M. HEUVELINE Jean-Marc	
Mme LAVault Stéphanie	

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Alain LENEZ

Point n°1 – Installation d'un nouveau conseiller municipal

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de l'installation de Monsieur François DOUIS en qualité de conseiller municipal.

Point n°2 – Remplacement d'une conseillère municipale démissionnaire au sein des commissions

Le Conseil Municipal **DESIGNE** Monsieur François DOUIS pour siéger au sein des commissions « Culture et Animations », « Urbanisme et Environnement », « Solidarité et Vivre Ensemble » en remplacement de Madame Béatrice BESNOUIN.

Point n°3 - Remplacement d'une conseillère municipale démissionnaire au sein du CCAS

Le Conseil Municipal **DESIGNE** Monsieur François DOUIS pour siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS en remplacement de Madame Béatrice BESNOUIN.

Point n°4 – Modification statutaire de Cœur de Nacre

Le Conseil Municipal approuve à la majorité de **20 VOIX POUR, 6 CONTRE** (*Mme A. PIERRE-CHAUCHAT, Mme S. BEAUDOUX, M. J. IGUAL, M. J.M HEUVELINE, Mme C. CHENEGRIN, Mme S. LAVAULT*) et **1 ABSTENTION** (*Mme M. GILBERT*), les modifications statutaires proposées par Cœur de Nacre.

Point n°5 – Rapport d'orientations budgétaires

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** du rapport d'orientations budgétaires 2023 tel que présenté.

Point n°6 – Poursuite des opérations comptables dans l'attente de la clôture du budget annexe du Port

Le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE**, autorise Madame le Maire à payer l'ensemble des dépenses liées au fonctionnement courant du Port sur le budget principal de la commune.

Point n°7 – Extension du dispositif de la vidéo protection sur le territoire de Courseulles/Mer – Autorisation de demande de subvention

Le Conseil Municipal à la majorité de **25 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS** (*Mme I. ROOS et Mme R. DAGORN*), autorise Madame le Maire à solliciter les diverses subventions ouvertes.

Point n°8 – Tarifs des marchés d'approvisionnement communaux applicables au 1^{er} Mai 2023

Le Conseil Municipal accepte à l'**UNANIMITE** la grille tarifaire proposée.

Point n°9 – Adhésion de la Ville à l'ANDES (Association nationale des élus en charge du sport)

Le Conseil Municipal à la majorité de **24 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS** (*Mme S. BEAUDOUX, Mme A. PIERRE-CHAUCHAT et M. J. IGUAL*), autorise Madame le Maire à adhérer à l'ANDES et désigne Mme TANNE en tant que représentante de la Ville.

Point n°10 – Sollicitation du concours de la DRAC et du Conseil Départemental pour les travaux de restauration de deux calices

Le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE**, autorise Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de la DRAC et du Conseil Départemental afin de participer au financement des frais de restauration de deux calices.

Point n°11 – Tarifs de l'eau – Répercussions de l'augmentation de la contribution au Syndicat « Eau du Bassin Caennais »

Le Conseil Municipal accepte à la majorité de **22 VOIX POUR et 5 CONTRE** (*Mme A. PIERRE-CHAUCHAT, Mme S. BEAUDOUX, M. J.M HEUVELINE, Mme C. CHENEGRIN et Mme S. LAVAULT*), que la contribution aux investissements d' « Eau du Bassin Caennais » de 0.11 € HT par m3 soit répercutée sur la facture des abonnés (soit un passage de 0.108 € HT à 0.11 € HT).

Point n°12 – Adhésion de la commune de MONDEVILLE au SDEC Energie

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE, accepte l'adhésion de la commune de MONDEVILLE au SDEC Energie.

Point n°13 – ZAC Saint Ursin – Approbation du compte-rendu annuel à la collectivité (CRAC) 2021

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE, approuve le compte-rendu annuel à la collectivité présenté par la SAS St Ursin.

Point n°14 – Compte-rendu des décisions prises par le Maire au titre de l'article L2122-22 du CGCT ne donnant pas lieu à débat

N° acte	Date de l'acte	Objet	Incidence financière
D2022-128	18/11/22	Marché de services d'assurances – Lot 3 flotte automobile : avenant portant augmentation de la prime annuelle (indexation comprise) de 50 % en mission collaborateur et de 18 % en flotte automobile	
D2022-129	18/11/22	Mise à disposition d'un logement saisonnier meublé à Mr Bastien DUCROCQ pour la période du 31/10/22 au 31/03/23	250 €/mois
D2022-130	25/11/22	Convention d'occupation précaire du domaine privé (local 56 rue de la Mer occupé par Mme DELABY) – Signature de l'avenant n°2 prolongeant les effets de la convention du 1 ^{er} Novembre 2022 au 30 Octobre 2023	
D2022-131	28/11/22	Accord cadre de missions de maîtrise d'œuvre voirie, attribution de trois lots - Attribution lot 1 MOE : Aménagement d'un giratoire sur la RD79 à VRD Service (Bretteville/Odon) ; - Attribution lot 2 MOE : Aménagement rue des Tennis à INGE INFRA / VERT LATITUDE (Hérouville St Clair) - Attribution lot 3 MOE : Programme communal de voirie à VRD Service (Bretteville/Odon)	<ul style="list-style-type: none">▪ Forfait provisoire de 18 810 € TTC ▪ Forfait provisoire de 24 780 € TTC ▪ Taux de rémunération de 6,25 %
D2022-132	8/12/22	Indemnisation de sinistre par PILLIOT Assurances : remplacement de deux potelets abîmés rue de la Mer	Indemnisation de 664,80 €
D2022-133	27/12/22	Avenant n°1 à la convention de partenariat avec le Département du Calvados pour le déploiement de l'adressage	
D2023-01	6/01/23	Indemnisation de sinistre par GROUPAMA suite à accident avec véhicule Mairie	Indemnisation de 1 032,24 €
D2023-02	19/01/23	Convention d'assistance juridique portant sur les prestations de Mr Jean-Jacques THOUROUDE pour la période du 1 ^{er} Janvier au 30 Juin 2023	Base forfaitaire de 7 560 €

D2023-03	20/01/23	Bail saisonnier accordé à Mr HUNOUT pour le local 54 rue de la Mer (période du 1 ^{er} Avril au 30 Septembre 2023)	580 €/mois
D2023-04	24/01/23	Mise à disposition d'un garage communal rue du Bassin à Mr Jean-François BRIER	318 €/Trimestre
D2023-05	24/01/23	Avenant n°2 à la convention de mise à disposition d'un local 13 rue du Temple à l'association BIO SEULLES	150 €/mois + fluides à 45 €/mois

La séance est levée à 19 H 35.



LE MAIRE

Anne Marie PHILIPPEAUX

Affiché le :